

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 01 AVRIL 2025 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 17 mars 2025, s'est réuni à la salle de la Manutention à Embrun, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente.

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, GOURLAIN Mireille, SCARAFAGIO Stéphane, GANDOIS Jean-Pierre, TETENOIRE Michèle, EYMEOD Chantal, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, BLANCHET Ouria, BERNARD-BRUNEL Franck, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, BACHENET Claude, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor (arrivée à 18 h 20), METTAVANT Colette.

Absents excusés : PARPILLON Christian donne pouvoir à AUDIER Marc, MARROU Jehanne donne pouvoir à Zoïa DEPEILLE, DIDIER Alexandre donne pouvoir à Chantal EYMEOD.

Absents : SILVE Wiebke, RIFFAUD Jean-Louis, PELLISSIER Robert.

RAPPORT N°2025/107 : Adoption du PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés)

Par délibération n° 2020/195 du 01 décembre 2020, la Communauté de Communes de Serre-Ponçon s'est engagée à mettre en œuvre son PLPDMA.

Ce programme précise les objectifs de réduction des quantités de déchets et les actions correspondantes pour les atteindre. Il est établi pour 6 ans et fait l'objet d'un suivi annuel des performances. Il s'agit donc d'un outil de pilotage de la stratégie de prévention.

Après consultation de la CCES (Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi), du conseil d'exploitation de la régie SMICTOM et du public, le PLPDMA prévoit les actions suivantes :

- Axe 1 : biodéchets et gaspillage alimentaire
- Axe 2 : performance de tri
- Axe 3 : Réemploi/Réutilisation/Réparation
- Axe 4 : Prévention
- Axe 5 : Fonctionnement du SPGD

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE par 34 voix « pour » et 1 « abstention »** :

- **D'ADOPTER** le PLPDMA,
- **D'APPROUVER** le contenu des actions prévues,
- **D'AUTORISER** Madame la présidente à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ce programme.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

La Présidente,



Chantal EYMEOD